



Association intercommunale des eaux du Boiron
DENENS LULLY LUSSY-SUR-MORGES TOLOCHENAZ
VILLARS-SOUS-YENS

Préavis 3/2025 relatif à la demande de crédit de CHF 439'000.00 pour le remplacement des compteurs et l'installation d'un système de relevage des compteurs à distance

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En 2024, pour pallier aux nombreux problèmes liés au relevage manuel des compteurs (difficulté d'accéder aux compteurs, personnes méfiantes qui n'ouvrent pas la porte au releveur, erreurs de saisie, nécessité parfois de se rendre plusieurs fois chez un privé pour faire le relevage, saisie manuelle des données), le CODIR de l'AIEB a décidé de passer dans un délai de 4 ans au système de relevage à distance, avec l'idée de faire Tolochenaz en 2025 et 2026, puis Lully et Lussy-sur-Morges en 2027, Denens et Villars-sous-Yens en 2028. Un montant de CHF 50'000.00 a été justement porté au budget 2025 à cet effet pour la réalisation d'une moitié de Tolochenaz. Les modules de relevage à distance sont fournis par la maison Wohlgroth alors que l'entreprise Ackermann SA a été mandatée pour l'installation et le cas échéant, le remplacement de compteurs non compatibles. Le système de détection permet en effet via une tablette et en passant en voiture dans les différentes communes d'activer les modules à distance et de pouvoir recevoir les relevés des compteurs sans effort et en très peu de temps.

2. Situation actuelle

Suite à l'initiation de ce projet à Tolochenaz, qui sert quelque part de commune pilote pour les autres, le CODIR de l'AIEB a très vite pris conscience de plusieurs éléments déterminants.

1. Afin de garantir une compatibilité maximale avec le système de relevage à distance, il faut remplacer tous les compteurs plus anciens que 2015. C'est donc un nombre de compteurs largement plus élevé que budgétisé.
2. L'intervention pour l'installation du module et l'éventuel remplacement des compteurs prend en moyenne 50% plus de temps que prévu. Certains compteurs (notamment les plus anciens) sont difficilement accessibles ; le nombre de compteurs à remplacer est plus important et malgré des courriers et cartons transmis aux propriétaires pour leur indiquer un horaire de passage, certains citoyens sont réticents à laisser entrer un installateur chez eux ou alors les horaires proposés ne conviennent pas et il faut les relancer, ce qui augmente la charge administrative.

3. L'opération ayant été lancée début février 2025, à fin avril 2025, plus de la moitié des modules ont déjà été installés à Tolochenaz, donc bien plus vite que le calendrier initial.

3. Objet du Préavis

Le montant de CHF 50'000.00 mis au budget 2025 ayant déjà été en très grande partie utilisé, l'objet du préavis consiste à autoriser le CODIR de financer le solde de cette opération dans un délai plus court qu'initialement prévu. Le montant demandé dans ce préavis doit permettre de pouvoir entièrement équiper Tolochenaz en 2025, puis de faire, à la suite, Lully, Lussy-sur-Morges, Villars-sous-Yens et Denens.

4. Montant demandé

Le montant de l'investissement est détaillé dans les tableaux ci-après et concerne l'achat et la pose des modules ainsi que le coût d'achat et pose pour les compteurs âgés de plus de 10 ans qu'il faut remplacer pour rendre le système de détection à distance compatible.

AIEB Achat modules de détection Wohlgroth

Achat modules Wohlgroth	nombre	Coût unitaire	Coût total
Commune de Denens	200	CHF 90.00	CHF 18'000.00
Commune de Lully	233	CHF 90.00	CHF 20'970.00
Commune de Lussy	197	CHF 90.00	CHF 17'730.00
Commune de Tolochenaz	348	CHF 90.00	CHF 31'320.00
Commune de Villars	129	CHF 90.00	CHF 11'610.00
TOTAL	1107	CHF 90.00	CHF 99'630.00

AIEB Pose modules

Pose modules Wohlgroth	nombre	Coût unitaire	Coût total
Commune de Denens	200	CHF 54.40	CHF 10'880.00
Commune de Lully	233	CHF 54.40	CHF 12'675.20
Commune de Lussy	197	CHF 54.40	CHF 10'716.80
Commune de Tolochenaz	348	CHF 54.40	CHF 18'931.20
Commune de Villars	129	CHF 54.40	CHF 7'017.60
TOTAL	1107	CHF 54.40	CHF 60'220.80

AIEB Remplacement compteurs >10 ans

Remplacement compteurs >10 ans	nombre	Coût unitaire*	Coût total
Commune de Denens	96	CHF 346.00	CHF 33'216.00
Commune de Lully	129	CHF 338.62	CHF 43'682.00
Commune de Lussy	91	CHF 352.67	CHF 32'093.00
Commune de Tolochenaz	191	CHF 404.30	CHF 77'222.00
Commune de Villars	95	CHF 343.40	CHF 32'623.00
TOTAL	602	CHF 363.59	CHF 218'836.00

*Sachant qu'il y a 6 types de compteurs selon la taille, le prix moyen est calculé selon le ratio de chaque type de compteur par commune.

AIEB Pose compteurs

Pose compteurs Ackermann	nombre	Coût unitaire	Coût total
Commune de Denens	96	CHF 108.80	CHF 10'444.80
Commune de Lully	129	CHF 108.80	CHF 14'035.20
Commune de Lussy	91	CHF 108.80	CHF 9'900.80
Commune de Tolochenaz	191	CHF 108.80	CHF 20'780.80
Commune de Villars	95	CHF 108.80	CHF 10'336.00
TOTAL	602	CHF 108.80	CHF 65'497.60

Voici le récapitulatif des coûts, y inclus la déduction des CHF 50'000.00 portés au budget 2025 :

AIEB Récapitulatif des coûts

Libellé	nombre	Coût unitaire	Coût total
Achat de modules Wohlgroth	1107	CHF 90.00	CHF 99'630.00
Pose Modules	1107	CHF 54.40	CHF 60'220.80
Remplacement Compteurs >10 ans	602	CHF 363.59	CHF 218'836.00
Pose compteurs	602	CHF 108.80	CHF 65'497.60
Divers et imprévus (10%)			CHF 44'418.40
TOTAL INVESTISSEMENT			CHF 488'602.80
./. Montant budgétisé en 2025			-CHF 50'000.00
TOTAL (Montant budgété déduit)			CHF 438'602.80

5. Aspect comptable

Sur le plan comptable, cet investissement sera amorti sur une durée de 15 ans. L'amortissement sera couvert par un prélèvement au fonds de réserve pour entretien du réseau. Le montant demandé est arrondi à CHF 439'000.00.

6. Conclusions

En résumé, le projet permet de passer à terme par un système de détection à distance qui n'oblige plus une personne physique à devoir relever un compteur dans chaque domicile ou entreprise, avec tous les problèmes que cela peut poser. Il va sans dire que les 5 communes de l'AIEB n'auront à terme plus de releveurs de compteurs, cette tâche étant dans le futur réalisée par le surveillant de réseau à bord d'un véhicule et équipé d'une tablette.

C'est pourquoi ce projet constitue une amélioration significative de l'état d'équipement dans le secteur considéré.

L'Assemblée du Conseil intercommunal de l'AIEB

- Vu le préavis 3/2025,
- Ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'autoriser le Comité directeur à effectuer les travaux susmentionnés.
2. De lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 439'000.00.
3. De financer ce montant par la trésorerie courante ou un emprunt.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 6 mai 2025.

Au Nom du Comité directeur

Le Vice-Président



Marc Genton



La Secrétaire



Mary-Jeanne Distretti